

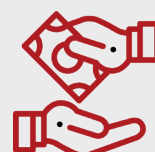
NOUVELLE CONVENTION: VERS UN HOLD UP DE NOTRE SOCLE SOCIAL

La Covid-19 a mis le monde sous une chape de plomb en matière de libertés et de droits. Dans le même temps, le syndicat patronal de la branche (UIMM) via les négociations du champ conventionnel tente de casser tous nos droits construits au cours du 20ème siècle.

RÉMUNÉRATION

L'UIMM attaque l'ensemble des éléments de rémunération, notamment:

- La suppression de la prime d'ancienneté
- La remise en cause des primes d'équipe, de nuit, de panier
- Le remboursement de frais professionnels
- La garantie de rémunération qui assure le maintien, a minima, du salaire de base d'une année sur l'autre.



La CGT demande l'augmentation des salaires, une prime d'ancienneté calculée sur la totalité du salaire et un 13ème mois pour tous !

CLASSIFICATIONS

L'UIMM assume clairement la « rupture sociétale » de son projet dans lequel les qualifications et les diplômes des salariés ne seront plus automatiquement reconnus. Les salariés seront uniquement classés en fonction de la cotation de leur l'emploi.



En d'autres termes, un salarié verra sa rémunération ajustée à la hausse ou à la baisse selon les postes occupés au long de sa carrière .

La CGT revendique le maintien de la reconnaissance des diplômes avec une évolution automatique tous les 4 ans et un départ de grille de salaire à 1800€.

DEFENDONS NOS EMPLOIS ET L'INDUSTRIE

Le jour d'après risque d'être pire que le jour d'avant. C'est toute l'industrie française qui est menacée par le patronat, par les magnats de la finance. La CGT porte des propositions et des arguments forts pour la réduction du temps de travail, un des leviers majeurs pour créer massivement de l'emploi, réduire les inégalités et la précarité.

Mardi 23 mars est une journée d'action pour peser sur les négociations et inverser les prétentions patronales.

**CONVENTION
 COLLECTIVE
 DE LA
 METALLURGIE**

www.cgtsafran.com



contact@cgtsafran.com

SAFRAN

Après plus d'un semestre d'application des accords ATA et APLD et dans un contexte toujours incertain quant à la reprise d'une vie « normale », il semble que de plus en plus de directions s'autorisent des largesses préjudiciables aux salariés.

ATA: RESTONS VIGILANTS

Sur plusieurs sites, les salariés dénoncent des situations anormales et incompatibles avec les accords groupe:

- heures supplémentaires pour des salariés ayant par ailleurs des jours de chômage partiel.
- pression aux départs ou à la mobilité alors que l'accord prévoit le volontariat.

Dans certaines sociétés les directions s'appuient de plus en plus sur des motifs dérisoires pour justifier des licenciements.

La CGT dénonce ces pratiques, elles sont contraires à l'esprit général de l'accord ATA.

L'APLD ET SES LIMITES

Sur plusieurs sites, les salariés ont été maintenus à un taux supérieur à 50% d'inactivité pendant le premier semestre d'application. Les salariés devraient donc repasser, sur le second semestre, à un taux d'activité leur permettant d'atteindre une moyenne inférieure ou égale à 50% de chômage. Certaines directions semblent, dans l'incapacité de garantir une activité suffisante et cherchent des solutions pour gérer la situation. Pour la CGT, la situation est claire, l'employeur doit remettre en activité les salariés ou les rémunérer à 100% sur la période excédant les 50% d'inactivité.

LES CONTRAINTES SANITAIRES

La CGT a relevé des cas de contestation par certaines directions quant aux déclarations de collègues comme cas contact, voulant limiter l'effet à court terme sur un service.

Ces pratiques sont inacceptables et vont à l'encontre des exigences sanitaires liées à la situation.

DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Safran a affiché, malgré la crise, un taux de rentabilité à deux chiffres. Par ces résultats, le groupe justifie une redistribution des bénéfices sous forme de dividendes aux actionnaires. La CGT ne peut accepter sans mot dire cette situation car, les effets de la crise, ce sont en premier lieu les salariés qui les ont payés avec une diminution des effectifs de près de 30%. Des milliers de salariés ont été remerciés avec autant de familles impactées. L'argent du contribuable participe largement aux résultats du groupe, d'autant que les aides pour la relance de la filière profitent à la pérennisation à long terme des revenus de Safran.

L'effort consenti par chacun au travers de la modération salariale prévue par l'accord ATA (signé par la CGT) aurait mérité la renonciation aux dividendes de la part des actionnaires pour cette année 2021.

**L'ACTUALITÉ
DU
GROUPE**

www.cgtsafran.com



contact@cgtsafran.com

